

DATE DE CONVOCATION : 18 Mars 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE -- B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU
 T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC –
 S.BROUILLET – W. BOURGEOU – E.PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-
 CLEMENTEL - S.RAYNAUD – S. DELIMOGE

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON ayant donné pouvoir à B.
 LAFAYE – C. BONNEAU ayant donné pouvoir à M.H. AUBINEAU - P. ORMECHE ayant donné
 pouvoir à W BOURGEOU – K.PERROIS ayant donné pouvoir à M.VILLEGER – C. NANGLARD
 ayant donné pouvoir à J.F. CESSAC – P.BERTON ayant donné pouvoir à S DELIMOGE – C.
 RAFIN ayant donné pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: K.GAI- G. MIGNON- C. BONNEAU- P. ORMECHE –
 K.PERROIS- C. NANGLARD – P.BERTON – C. RAFIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J.F. CESSAC

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12, le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-14, le Conseil Municipal a élu Monsieur Patrice FREON, Conseiller Municipal délégué, en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif,

CONSIDÉRANT la conformité des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion certifiée par Monsieur le Trésorier,

CONSIDÉRANT les résultats obtenus dans le Compte Administratif 2020 du budget principal de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Recettes de fonctionnement	Budget 2020	Réalisé 2020
002	Excédent antérieur reporté	395 509.28 €	- €
013	Atténuation de charges	50 000.00 €	43 246.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 938.00 €	2 938.00 €
70	Produits des services	284 700.00 €	246 685.87 €
73	Impôts et taxes	2 256 670.00 €	2 273 371.54 €
74	Dotations et participations	617 152.00 €	604 889.83 €
75	Autres produits de gestion courante	44 000.00 €	37 712.45 €
76	Produits financiers	50.00 €	31.40 €
77	Produits exceptionnels	8 000.00 €	6 165.50 €
		3 659 019.28 €	3 215 040.59 €

Dépenses de fonctionnement		Budget 2020	Réalisé 2020
023	Virement à la section d'investissement	461 868.00 €	- €
011	Charges à caractère général	754 820.00 €	569 407.50 €
012	Charges du personnel	1 725 500.00 €	1 625 032.74 €
014	Atténuations de produits	250 050.00 €	228 611.00 €
022	Dépenses imprévues	9 411.28 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	135 000.00 €	130 621.84 €
65	Autres charges de gestion courante	250 870.00 €	190 828.64 €
66	Charges financières	48 500.00 €	44 386.90 €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €	337.55 €
68	Dotations aux provisions	13 000.00 €	- €
		3 659 019.28 €	2 789 226.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		Budget 2020	Réalisé 2020
021	Virement de la section de fonctionnement	461 868.00 €	- €
001	Solde d'investissement reporté	387 226.78 €	- €
024	Produits des cessions	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	135 000.00 €	130 621.84 €
1068	Affectation en réserve (1068)	1 309 042.39 €	1 309 042.39 €
10	Dotations, fonds divers	130 000.00 €	127 761.93 €
13	Subventions d'investissement	861 602.53 €	307 575.68 €
13	Restes à réaliser		
16	Emprunts à réaliser	604 432.00 €	- €
204	Subvention d'équipement versée	- €	4 786.77 €
23	Immobilisations en cours	- €	1 607.92 €
45	Opérations pour compte de tiers	265 870.00 €	- €
		4 155 041.70 €	1 881 396.53 €

Dépenses d'investissement		Budget 2020	Réalisé 2020
001	Solde d'investissement reporté	- €	- €
020	Dépenses imprévues	3 635.00 €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	2 938.00 €	2 938.00 €
13	Subventions d'investissements	48 840.75 €	48 840.75 €
16	Remboursements d'emprunts	166 000.00 €	165 220.77 €
20	Attribution de compensation	74 600.00 €	74 559.00 €
45	Opérations pour compte de tiers	257 916.56 €	5 066.25 €
	Restes à réaliser		
	Investissements	3 601 111.39 €	1 367 282.03 €
	<i>Chapitre 20</i>	<i>4 182.80 €</i>	<i>682.80 €</i>
	<i>Chapitre 204</i>	<i>275 118.44 €</i>	<i>20 131.64 €</i>
	<i>Chapitre 21</i>	<i>129 269.47 €</i>	<i>58 781.04 €</i>
	<i>Chapitre 23</i>	<i>3 192 540.68 €</i>	<i>1 287 686.55 €</i>
		4 155 041.70 €	1 663 906.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Charente, décide par 25 voix pour (Monsieur le Maire, Jean-Louis LEVESQUE, sort de la salle et ne prend pas part au vote) :

- ✚ D'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2020 du budget principal de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
Patrice FRÉON
Conseiller Municipal Délégué
Président de séance

NOTE DE PRESENTATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2020, disponible sur le site internet de la ville (www.chateauneufsurcharente.fr).

Le compte administratif de la commune de Châteauneuf-sur-Charente

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2020. Après validation des résultats par la Trésorerie de Jarnac, le compte administratif 2020 est le suivant :

Résultat d'exécution de l'exercice 2020

Sections	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 789 226 €	3 215 041 €	425 814 €
Investissement	1 663 907 €	1 881 397 €	217 490 €
Totaux	4 453 133 €	5 096 437 €	643 304 €

L'affectation des résultats

La procédure obligatoire d'affectation des résultats permet :

- ✚ Soit l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement reporté,
- ✚ Soit la couverture du déficit éventuel d'investissement. Il s'agit alors d'un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé d'investissement,
- ✚ Ainsi le solde est reporté en excédent de fonctionnement.

Reprise des résultats antérieurs cumulés

Sections	Résultat de clôture 2019	Prélèvement 2020	Solde 2020	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser 2020	Prélèvement 2020	Solde reporté en 2021
Fonctionnement	1 704 552 €	- 1 309 042 €	425 814 €	821 324 €		424 098 €	397 226 €
Investissement	387 227 €		217 490 €	604 717 €	- 1 028 815 €	- 424 098 €	
Totaux	2 091 778 €	- 1 309 042 €	643 304 €	1 426 040 €	- 1 028 815 €		397 226 €

La Capacité d'Autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement brute (CAF Brute) : Excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement

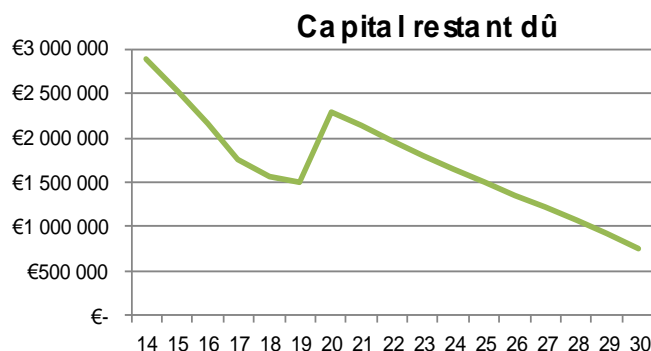
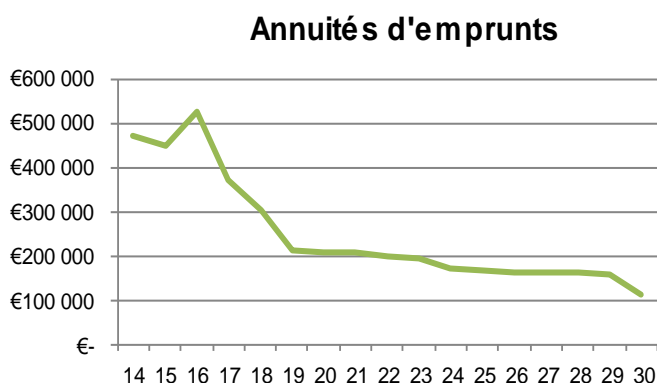
Charges de personnel 1 625 032.74 €	Ressources fiscales 2 273 371.54 €
Contingents, subventions versées 190 858.64 €	
Charges financières 44 386.90 €	
Autres charges 569 407.50 € 228 611.00 € 337.55 €	Dotations, subventions 604 890.83 €
2 658 634.33 €	Autres produits 43 246.00 € 246 685.87 € 37 712.45 € 31.40 € 6 165.50 €
CAF Brute 553 469.26 €	3 212 103.59 €

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) : la CAF brute permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts, et pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements.

CAF Nette	
CAF Brute	553 469.26 €
Remboursement du capital des emprunts	167 340.16 €
	386 129.10 €

La structure et la gestion de la dette

Les emprunts réalisés par la Commune de Châteauneuf-sur-Charente sont à aujourd'hui des emprunts à taux fixe. L'évolution de la dette (annuités et capital restant dû) est en baisse.



Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont stables depuis plusieurs années. Seules les bases évoluent, elles nous sont transmises par les Services des Impôts annuellement.

A compter de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties auquel sera appliqué un coefficient correcteur d'équilibrage.

Principaux ratios

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
--------	------	------	------	------	------	------	------

Ratio 1	819 €	847 €	843 €	821 €	766 €	743 €	739 €
Ratio 2	462 €	552 €	415 €	312 €	358 €	320 €	330 €
Ratio 2 bis			528 €	579 €	687 €	638 €	632 €
Ratio 3	965 €	967 €	953 €	1 027 €	967 €	898 €	893 €
Ratio 4	381 €	113 €	221 €	106 €	258 €	357 €	401 €
Ratio 5	941 €	718 €	619 €	490 €	432 €	414 €	639 €
Ratio 6	157 €	136 €	91 €	81 €	80 €	74 €	70 €
Ratio 7	57%	58%	60%	57%	58%	60%	61%
Ratio 8 bis			74%	56%	63%	55%	53%
Ratio 9	96%	98%	102%	88%	86%	89%	89%
Ratio 10	40%	12%	23%	10%	27%	37%	45%
Ratio 11	98%	74%	65%	48%	45%	46%	72%

Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 : produit des impositions directes / population

Ratio 2 bis : produit des impositions directes / population (ce ratio tient compte des prélèvements pour reversements de fiscalité et de la fiscalité reversée aux communes par leur groupements à fiscalité propre).

Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 : dépenses d'équipement / population

Ratio 5 : dette / population

Ratio 6 : dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7 : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre)

Ratio 8 bis : Effort fiscal (produit des 3 taxes / potentiel fiscal des 3 taxes)

Ratio 9 : marge d'autofinancement courant soit (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette) / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 : taux d'équipement soit dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 : taux d'endettement soit dette / recettes réelles de fonctionnement

Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La Mairie dispose de trois principaux services dont les effectifs au 31 décembre sont :

- les écoles : restauration scolaire et activités périscolaires : 21 agents,
- le service technique : 19 agents (dont 1 apprenti),
- le service administratif : 9 agents,
- la police municipale : 1 agent,
- le service entretien : 1 agent.

Les charges de personnel représentent environ 58,3 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

